COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept mars à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire.

Etaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mr Maxime VERCRUYSSE ; Mr Guillaume LEBRASSEUR ; Mme Isabelle GAUTHERON

Absents excusés Mr Jean-Pierre POLUS qui a donné pouvoir à Mr jean luc JANNIN
Mme Lynda PREJEAN qui a donné pouvoir à Mr Maxime VERCRUYSSE
Mme Valérie DIEMERT qui a donné pouvoir à Mr Guillaume LEBRASSEUR
Mr Stéphane BIANCIOTTO qui a donné pouvoir Mme Micheline BETAILLE

Secrétaire de séance : Mr Guillaume LEBRASSEUR

Ordre du jour
Approbation du précédent compte rendu

Approbation Compte de gestion 2017
Approbation Compte administratif 2017
Affectation du résultat de l'exercice 2017
Budget primitif 2018
Délibération Indemnités allouée au comptable du Trésor année 2016
Délibération vote taux des 4 taxes
Délibération demande subvention foyer rural

Questions diverses
Point travaux
Ferréolien
SIEED
Ramassage de printemps
Participation citoyenne
GEMAPI

Approbation du compte rendu du précédent Conseil
Le compte rendu du précédent Conseil municipal du 5 février 2018 est approuvé à l'unanimité

Approbation Compte de gestion 2017
Monsieur le maire présente et soumet au vote du conseil municipal les comptes remis par le trésorier , ces comptes sont identiques à la comptabilité de la Mairie
Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité

Approbation Compte administratif 2017

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12,

Après s'être fait présenter, pour l'exercice 2017, tous les documents budgétaires de la commune, le Conseil Municipal examine le Compte de gestion dressé par l'Ordonnateur,

Considérant que les finances de la commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

Considérant que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées,

Considérant que le compte administratif fait apparaitre un résultat cumulé excédentaire en section de fonctionnement et déficitaire en section d'investissement ;

Monsieur le Maire se retire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice :	382 597.30
Recettes de l'exercice :	462 877.63
Excédent de fonctionnement exercice:	80 280.33
Excédent reporté 2016	370 272.23
Résultat exercice 2017	450 552.56

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice :	100 427.98
Recettes de l'exercice :	60 627.12
Déficit d'investissement de l'exercice:	- 39 800.86
Excédent reporté 2016	121 868.92
Résultat exercice 2017	82 068.06
EXCEDENT DE CLOTURE	532 620.62

DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2017 tel que résumé ci-dessus,

DONNE quitus au Maire pour sa comptabilité administrative en 2017 du budget de la communauté de communes,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, aux opérations de l'exercice et au résultat de clôture de l'exercice,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affectation du résultat de l'exercice 2017
Le conseil municipal est d'accord sur l'affectation des résultats cumulés à leur section.
Approuvé à l'unanimité

Budget primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JANNIN sur le contenu du budget, lecture de tous les chapitres avec articles sur les différents articles tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, l'état de la dette, les contributions aux organismes de regroupement et les subventions,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018, voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 795 320.00€

Recettes : 407 700.00€

Résultat reporté R002: 450 552.56 €

Total recettes fonctionnement 858 252.56 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 496 689.06€

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses R001: 82 068.06€

Recettes : 1 414 621.00€

Total recette investissement : 1 496 689.06€

Total Dépenses investissement : 1 496 689.06€

Précise que le budget primitif de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature),

Autorise Monsieur le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Délibération Indemnités allouée au comptable du Trésor année 2016
Délibération reportée au prochain conseil municipal

Délibération vote taux des 4 taxes

Après débat, explications données par Monsieur Jean Luc JANNIN, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal,
Décide de ne pas augmenter les taux, et de conserver les taux votés en 2017, à savoir

Taxe d'Habitation	Taux	13.15%	Base	1 537 000	Produit	202116 €uros
Taxe Foncier Bâti	Taux	11,18%	Base	986 100	Produit	110246 €uros
Taxe Foncier Non Bâti	Taux	44.75%	Base	20 500	Produit	9174 €uros
CFE	Taux	14.93%	Base	57 700	Produit	8615 €uros

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération demande subvention foyer rural

Suite à la demande de subvention du président du Foyer rural pour leur fonctionnement 2018,
Vu les comptes de l'association,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide d'allouer une subvention d'un montant de 4000€ au foyer rural de Saint Forget.

Questions diverses :

Point travaux :
Contrat rural : Actuellement nous sommes dans la phase de consultation de la maitrise d'œuvre. Le maire précise que la région impose l'embauche d'un stagiaire pour une durée de 2 mois. Sans cette embauche les subventions ne pourront pas être versées.
Dekeyne : consultation pour la maitrise d'œuvre
Beaucoup de travaux d'entretien en retard sur la commune ont été fait par Fabrice Rousseau avec l'aide de St Lambert sous les conseils de Maxime Vercruysse.
Fabrice Rousseau donne pleine satisfaction dans son travail.
M Le Maire remercie Maxime Vercruysse pour son implication dans la gestion des tâches.

Ferréolien
M Le Maire souhaite la parution d'un Ferréolien avant fin juin.
Article les travaux effectués avec photos et entretien communal.

SIEED
PLPDMA (programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés) inscrit dans la loi NOTRe impose de diminuer les déchets de 10% d'ici à 20120. Le SIEED met en place des mesures pour tenter d'arriver à ce résultat.
Des discussions sont en cours avec certaines intercommunalités adhérentes au SIEED qui souhaitent quitter le syndicat.

Ramassage de printemps.
Le ramassage de printemps aura lieu le dimanche 8 avril. M Vercruysse indique que des sacs situés derrière l'ancienne mairie pourront être évacués à cette occasion.

*GEMAPI (G*estion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).
Cette compétence est une compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1er janvier 2018.
Pour notre commune cette compétence était gérée par le PNR et le SIAHVY. L'intercommunalité a délégué au SIAHVY la gestion de cette compétence qui a conventionné avec le PNR.
Ce qui va changer.
La participation communale au SIAHVY était prélevée sous forme de centime syndical (fiscalisée), la participation PNR était sur le budget communal.
Pour 2018 une nouvelle colonne sera mise en place sur les feuilles d'imposition ou sera prélevée la taxe GEMAPI. Par contre la colonne Syndicat sera diminuée de la part SIAHVY et ne restera que la part SIVOM.

Participation citoyenne
Réunion d'information le 7 avril à la salle communale à11h

Concours plus beau village
Le maire indique qu'il a été approché par le journal « les nouvelles » pour participer au concours du plus beau village. Accord donné et une journaliste sera reçue prochainement pour avoir les informations sur St Forget et faire un article. Nous n'avons pas les informations sur les modalités de vote.

La séance est levée à 20 heures 45.

Monsieur jean Luc JANNIN	Mme Catherine LE DAVAY	Mr Jean Pierre POLUS
Mr Maxime VERCRUYSSE	Mr Guillaume LEBRASSEUR	Mme Isabelle GAUTHERON
Mme Micheline BETAILLE	Mme Lynda PREJEAN	Mme Valérie DIEMERT
Mr Stéphane BIANCIOTTO		